

Réf : DOS-0418-2780-D

**DECISION N° 2018-GHT04-032  
PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE  
DU GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE «DE VAUCLUSE»**

**Le directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 6132-5 et L. 1434-3, R. 6132-1 et suivants ;

**VU** l'article 107 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;

**VU** le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Claude d'Harcourt en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**VU** l'arrêté n° 2012DG/01/08 du 30 janvier 2012, modifié par l'arrêté N° 2013361-0001 du 27 décembre 2013 du directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, fixant le schéma régional d'organisation des soins-projet régional de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, publié le 31 janvier 2012 ;

**VU** l'arrêté n°2016GHT07-31 du directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, en date du 1er juillet 2016 fixant la liste des groupements hospitaliers de territoire - composition du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse ;

**VU** la décision n°2016GHT07-35 du directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 1er juillet 2016 portant approbation de l'avenant à la convention constitutive de la communauté hospitalière de territoire portant création du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** la décision n°2017GHT02-010 du directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 07 mars 2017 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse » ;

**VU** l'avis du 29 août 2017 du collège médical du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse» relatif à l'avenant n° 2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** l'avis du 30 août 2017 du comité stratégique du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse» relatif à l'avenant n° 2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** la concertation avec le directoire, en date du 06 septembre 2017 du centre hospitalier de du Pays d'Apt- relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;



**VU** la concertation avec le directoire, en date du 31 août 2017 du centre hospitalier de d'Avignon relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** la concertation avec le directoire, en date du 28 septembre 2017 du centre hospitalier de Louis Pasteur de Bollène relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** la concertation avec le directoire, en date du 08 septembre 2017 du centre hospitalier de Carpentras relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** la concertation avec le directoire, en date du 11 septembre 2017 du centre hospitalier intercommunal de Cavaillon-Lauris relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** la concertation avec le directoire, en date du 26 septembre 2017 du centre hospitalier de Gordes relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** la concertation avec le directoire, en date du 06 septembre 2017 du centre hospitalier de l'Isle-sur-la-Sorgue relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** la concertation avec le directoire, en date du 28 septembre 2017 du centre hospitalier Louis Giorgi d'Orange relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** la concertation avec le directoire, en date du 21 septembre 2017 du centre hospitalier de Vaison-la-Romaine relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** la concertation avec le directoire, en date du 28 septembre 2017 du centre hospitalier de Valréas relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** l'avis du 26 septembre 2017 du comité technique d'établissement du centre hospitalier du Pays d'Apt- relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** les avis des 15 et 26 septembre 2017 du comité technique d'établissement du centre hospitalier d'Avignon relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** les avis des 25 et 29 Septembre 2017 du comité technique d'établissement du centre hospitalier Louis Pasteur de Bollène relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 15 Septembre 2017 du comité technique d'établissement du centre hospitalier de Carpentras relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 15 septembre 2017 du comité technique d'établissement du centre hospitalier intercommunal de Cavaillon-Lauris relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** les avis des 20 et 27 Septembre 2017 du comité technique d'établissement du centre hospitalier de Gordes relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** l'avis du 19 septembre 2017 du comité technique d'établissement du centre hospitalier de l'Isle-sur-la-Sorgue relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** l'avis des 25 et 27 Septembre 2017 du comité technique d'établissement du centre hospitalier Louis Giorgi d'Orange relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 26 septembre 2017 du comité technique d'établissement du centre hospitalier de Sault relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** l'avis du 21 septembre 2017 du comité technique d'établissement du centre hospitalier de Vaison-la-Romaine relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** l'avis du 25 septembre 2017 du comité technique d'établissement du centre hospitalier de Valréas relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** l'avis du 04 octobre 2017 de la Commission médicale d'Etablissement du centre hospitalier du Pays d'Apt- relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** l'avis du 19 septembre 2017 de la Commission médicale d'Etablissement du centre hospitalier d'Avignon relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** l'avis du 26 Septembre 2017 de la Commission médicale d'Etablissement du centre hospitalier Louis Pasteur de Bollène relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 20 Septembre 2017 de la Commission médicale d'Etablissement du centre hospitalier de Carpentras relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 13 septembre 2017 de la Commission médicale d'Etablissement du centre hospitalier intercommunal de Cavaillon-Lauris relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 19 Septembre 2017 de la Commission médicale d'Etablissement du centre hospitalier de Gordes relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** l'avis du 14 septembre 2017 de la Commission médicale d'Etablissement du centre hospitalier de l'Isle-sur-la-Sorgue relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 26 Septembre 2017 de la Commission médicale d'Etablissement du centre hospitalier Louis Giorgi d'Orange relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 26 septembre 2017 de la Commission médicale d'Etablissement du centre hospitalier de Sault relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** l'avis du 21 septembre 2017 de la Commission médicale d'Etablissement du centre hospitalier de Vaison-la-Romaine relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 26 septembre 2017 de la Commission médicale d'Etablissement du centre hospitalier de Valréas relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** l'avis du 22 septembre 2017 du comité hygiène, sécurité et des conditions de travail du centre hospitalier du Pays d'Apt- relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 15 septembre 2017 du comité hygiène, sécurité et des conditions de travail du centre hospitalier d'Avignon relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 22 Septembre 2017 du comité hygiène, sécurité et des conditions de travail du centre hospitalier Louis Pasteur de Bollène relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 14 Septembre 2017 du comité hygiène, sécurité et des conditions de travail du centre hospitalier de Carpentras relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 15 septembre 2017 du comité hygiène, sécurité et des conditions de travail du centre hospitalier intercommunal de Cavaillon-Lauris relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 20 Septembre 2017 du comité hygiène, sécurité et des conditions de travail du centre hospitalier de Gordes relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 19 septembre 2017 du comité hygiène, sécurité et des conditions de travail du centre hospitalier de l'Isle-sur-la-Sorgue relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 22 Septembre 2017 du comité hygiène, sécurité et des conditions de travail du centre hospitalier Louis Giorgi d'Orange relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 20 septembre 2017 du comité hygiène, sécurité et des conditions de travail du centre hospitalier de Vaison-la-Romaine relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 21 septembre 2017 du comité hygiène, sécurité et des conditions de travail du centre hospitalier de Valréas relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 21 septembre 2017 de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et médico-techniques du centre hospitalier du Pays d'Apt- relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 07 septembre 2017 de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et médico-techniques du centre hospitalier d'Avignon relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 19 Septembre 2017 de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et médico-techniques du centre hospitalier de Carpentras relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 02 septembre 2017 de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et médico-techniques du centre hospitalier intercommunal de Cavaillon-Lauris relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 27 Septembre 2017 de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et médico-techniques du centre hospitalier de Gordes relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 12 septembre 2017 de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et médico-techniques du centre hospitalier de l'Isle-sur-la-Sorgue relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 14 Septembre 2017 de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et médico-techniques du centre hospitalier Louis Giorgi d'Orange relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 14 septembre 2017 de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et médico-techniques du centre hospitalier de Vaison-la-Romaine relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 28 septembre 2017 de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et médico-techniques du centre hospitalier de Valréas relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 27 septembre 2017 du conseil de Surveillance du centre hospitalier du Pays d'Apt- relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 28 septembre 2017 du conseil de Surveillance du centre hospitalier d'Avignon relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 29 Septembre 2017 du conseil de Surveillance du centre hospitalier Louis Pasteur de Bollène relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** l'avis du 22 Septembre 2017 du conseil de Surveillance du centre hospitalier de Carpentras relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 25 septembre 2017 du conseil de Surveillance du centre hospitalier intercommunal de Cavaillon-Lauris relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 27 Septembre 2017 du conseil de Surveillance du centre hospitalier de Gordes relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 22 septembre 2017 du conseil de Surveillance du centre hospitalier de l'Isle-sur-la-Sorgue relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** l'avis du 29 Septembre 2017 du conseil de Surveillance du centre hospitalier Louis Giorgi d'Orange relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** l'avis du 26 septembre 2017 du conseil de Surveillance du centre hospitalier de Sault relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** l'avis du 25 septembre 2017 du conseil de Surveillance du centre hospitalier de Vaison-la-Romaine relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse»;

**VU** l'avis du 29 septembre 2017 du conseil de Surveillance du centre hospitalier de Valréas relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse»;

**VU** la demande, reçue le 24 janvier 2018, d'approbation de l'avenant n°2 à la convention constitutive conclu le 06 octobre 2017 par les établissements : Le centre hospitalier du Pays d'Apt, le centre hospitalier Henri Duffaut d'Avignon, le centre hospitalier Louis Pasteur de Bollène, le centre hospitalier de Carpentras, le centre hospitalier Intercommunal de Cavaillon Lauris, le centre hospitalier de Cordes, le centre hospitalier de l'Isle-sur-la-Sorgue, le centre hospitalier Louis Giorgi d'Orange, le centre hospitalier de Sault, le centre hospitalier de Vaison-la-Romaine, le centre hospitalier de Valréas.

**CONSIDERANT** que l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Vaucluse porte sur le projet médical partagé prévu à l'article R.6132-3, le projet de soins partagé prévu à l'article R.6132-5 du code de santé publique, l'instance commune des usagers et la fonction achat ;

**CONSIDERANT** que la procédure d'approbation de l'avenant n°2 est conforme aux dispositions légales, réglementaires et conventionnelles ;

**CONSIDERANT** que l'avenant n°2 entraîne la modification de l'article 3 « projet médical partagé (PMP) » de la convention constitutive, par intégration du paragraphe suivant, en annulant et remplaçant le paragraphe ajouté dans le cadre de l'avenant n°1 du 9 février 2017 à la convention constitutive, « le projet médical partagé 2017-2022 figurant en annexe 1 de l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de Vaucluse » ;

**CONSIDERANT** que l'avenant n°2 entraîne la modification du dernier paragraphe de l'article 4 « projet de soins » de la convention constitutive du GHT de Vaucluse, par l'intégration du paragraphe suivant « Le Projet de soins partagé 2017-2011 figurant en annexe 1 de l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse » ;

**CONSIDERANT** que les objectifs du groupement en matière d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins doivent être développés ;

**CONSIDERANT** que les principes d'organisation des activités, au sein de chaque filière, avec leur déclinaison par établissement doivent être complétés, notamment l'organisation de la permanence et la continuité des soins ;

**CONSIDERANT** que les activités d'hospitalisation à domicile et les activités de prise en charge médico-sociales devront compléter ce projet médical partagé ;

**CONSIDERANT** que les modalités de suivi de la mise en œuvre du projet médical partagé et son évaluation devront y être intégrées ;

## DECIDE

### Article 1 - Approbation

L'avenant n° 2 à la convention constitutive portant création du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse » conclus le 6 octobre 2017 est approuvé sous réserve que le projet médical partagé soit complété pour répondre aux neuf points énumérés à l'article R.6132-3 du code de santé publique, et ce avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les projets de créations, transferts, modification des conditions d'exercice d'une activité de soins ne peuvent pas être approuvés. Ces derniers devront faire l'objet d'une demande et d'une instruction spécifique notamment au regard de leur compatibilité avec le projet régional de santé en vigueur.

### Article 2 - Membres du GHT

Le groupement hospitalier de territoire de Vaucluse est composé des établissements suivants :

- Le centre hospitalier du Pays d'Apt, sis BP 172 - 84405 Apt-Cedex ;
- Le centre hospitalier Henri Duffaut, sis 305, rue Raoul Follereau - 84902 Avignon-Cedex 9 ;
- Le centre hospitalier Louis Pasteur, sis 5, rue Alexandre Blanc - 84503 Bollène-Cedex ;
- Le centre hospitalier de Carpentras, sis Rond-Point de l'Amitié - 84208 Carpentras-Cedex ;
- Le centre hospitalier Intercommunal de Cavailon-Lauris, sis BP 157 - 84304 Cavailon-Cedex ;
- Le centre hospitalier de Gordes, sis Route de Murs - 84220 Gordes ;
- Le centre hospitalier de l'Isle-sur-la-Sorgue, sis Place des Frères Brun - 84808 Isle-sur-Sorgue ;
- Le centre hospitalier Louis Giorgi d'Orange, sis Avenue de Lavoisier BP 184 - 84100 Orange ;
- Le centre hospitalier de Sault, sis Quartier Mougne, Route de St Trinité - 84390 Sault ;
- Le centre hospitalier de Vaison-la-Romaine, sis 18, Grand' Rue - 84110 Vaison-la-Romaine ;
- Le centre hospitalier de Valréas, sis Cours Tivoli BP 97 - 84601 Valréas.

### Article 3 - Désignation de l'établissement support

L'établissement support du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse est le centre hospitalier Henri Duffaut, sis 305, rue Raoul Follereau - 84902 Avignon-Cedex-9.

### Article 4 – Durée et entrée en vigueur de la convention et de ses avenants

L'approbation de l'avenant n°2 ne modifie pas la durée initiale de la convention constitutive, ni sa règle de reconduction.

L'avenant n°2 entrera en vigueur à compter de la date de publication de la présente décision d'approbation au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

### Article 5 - Recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## **Article 6 – Exécution**

Le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et le délégué départemental concerné, sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le 16 mai 2018

**Claude d'Harcourt**

signé